

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

003

DECRET D/2020/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0056/AN
DU 30 DECEMBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0056/AN du 30 décembre 2019, relative aux Bureaux d'Information sur le Crédit en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JAN 2020



Prof. ALPHA CONDE